

Décision n° 2012-0487
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 24 avril 2012
attribuant des ressources en numérotation à
la société Mundio Mobile
(numéros identificateurs d'usagers mobiles - IMSI)

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu le dossier de déclaration déposé par la société Mundio Mobile (récépissé de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 12-0236 en date du 22 mars 2012) ;

Vu la décision n° 01-686 de l'Autorité de régulation des télécommunications en date du 11 juillet 2001 approuvant les règles de gestion et d'attribution des numéros identificateurs d'usagers mobiles (IMSI) ;

Vu la décision n° 05-1084 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l'utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu les demandes de la société Mundio Mobile, en date des 30 mars et 4 avril 2012, reçues les 2 et 4 avril 2012, sollicitant l'attribution d'un numéro identificateur d'usagers mobiles (IMSI) ;

Vu le courrier de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 3 avril 2012 ;

Après en avoir délibéré le 24 avril 2012 ;

Décide :

Article 1 - L'identificateur d'usagers mobiles (IMSI) 208 31 est attribué jusqu'au 24 avril 2032, à la société Mundio Mobile (Siren : 750 297 244) pour ses usagers en France métropolitaine.

Article 2 - Le directeur des services fixe et mobile et des relations avec les consommateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Mundio Mobile.

Fait à Paris, le 24 avril 2012

Le Président

Jean-Ludovic SILICANI